

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC**

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 007-210702601-20240625-D\_202406\_39-DE

Séance du 25 juin 2024

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	8

Date de la convocation 18.06.2024 Date d'affichage 26.06.2024 Objet de la Délibération <b>Révision PLU : OAP</b> <b>Demande de Subvention</b>	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin</i> A vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de A. BERNARD <b>Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / PELLEGRIN R. / BARDINE L</b> <b>Excusés : BAUDRAND M. / GRANDJEAN L / CHEVAT L. / ROBERT R. / RIOU J. / TEILHAS-BALME V.</b>
---	---

Les OAP, Orientations d'Aménagement et de Programmation, sont une traduction du projet (défini dans le PADD) de la commune.

Elles permettent, sur des secteurs stratégiques pour le développement communal, de définir le niveau d'exigence attendu par la collectivité en fixant les éléments urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux qui devront être intégrés par l'aménageur dès la conception de l'opération,

Un renforcement des compétences mobilisées est nécessaire en vue d'améliorer la conception des aménagements et leur pérennité, de réduire l'impact des projets de construction, de mieux concilier densité et qualité, en particulier sur les formes du bâti et leur insertion paysagère et urbaine, et d'assurer l'opérationnalité des orientations retenues.

Dans le cadre des crédits liés à la Dotation Globale de Décentralisation urbanisme, l'appel à projet vise à apporter un financement par dossier de candidature.

La commune de SAINT LAGER BRESSAC s'engage à associer les services de l'État, DDT à la démarche d'étude et à la transcrire de façon opérationnelle par une OAP dans le PLU .

Il est nécessaire d'engager cette OAP de qualité pour la gestion de la parcelle pressentie à l'urbanisation, côté nord du Village.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents,

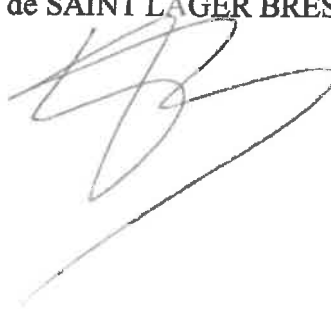
- Souhaite s'engager et réaliser cet appel à projet
- Sollicite l'aide de l'État à hauteur de 80 % du coût de l'opération
- Charge le maire à signer tout document relatif à ce projet

Ainsi fait les jours, mois et an ci-dessus indiqués

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie certifiée conforme

Alain BERNARD  
Maire de SAINT LAGER BRESSAC



- Transmis au représentant de l'Etat le : 26.06.2024
- Publié le : 26.06.2024